

# Open Pâquerette de Liffré 2020 EN LIGNE

## Règlement intérieur

L'inscription à l'Open Pâquerette de Liffré 2020 implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

### Article 1 : Format de la compétition

L'Échiquier du Pays de Liffré organise l'Open Pâquerette de Liffré 2020 en ligne sur la plateforme *Lichess* du lundi 20 au dimanche 26 avril 2020 sous le format suivant :

- 1.1 Un tournoi non homologué, réservé aux joueurs licenciés A dont le classement Elo est inférieur à 1600.  
Des dérogations pour les plus de 1600 Elo peuvent être accordées sur demande motivée adressée à l'organisateur.
- 1.2 Les règles du jeu sont celles de la plateforme *Lichess*.
- 1.3 7 rondes, appariements au système Suisse intégral, cadence : 45 min + 15s par coup (1 seule période)
- 1.4 Une ronde par jour, début à 10 h 00 précise.

### Article 2 : Inscription, pointage et prix

- 2.1 L'inscription est gratuite mais obligatoire, avant le 18 avril minuit. Détails sur [liffre.cdechecs35.fr/paquerette](http://liffre.cdechecs35.fr/paquerette) .
- 2.2 L'inscription tient lieu de pointage. Tout forfait doit être annoncé dès que possible (voir *article 4* )
- 2.3 Aucun prix ne sera distribué à l'issue du tournoi.

### Article 3 : Départages

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante :

1. Confrontation directe
2. Buchholz
3. Cumulatif
4. Performance.

### Article 4 : Retards et absences

- 4.1 Tout retard de plus de 10 minutes après le lancement de la ronde est sanctionné par un forfait.et l'article 4.4 s'applique.
- 4.2 En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite avant 9h.  
Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre.
- 4.3 La 3<sup>e</sup> absence annoncée correspond à un abandon du tournoi, sauf décision contraire de l'organisateur ou de l'arbitre.
- 4.4 Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables annoncés à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde suivante.
- 4.5 Une partie non jouée est considérée comme un double forfait et l'article 4.4 s'applique aux deux joueurs, sauf si des explications recevables sont fournies à l'arbitre avant 14h.
- 4.6 Par accord des deux joueurs, une partie peut être jouée plus tard dans la même journée, à condition d'en avoir averti l'arbitre avant 14 h

### Article 5 : Appariements et résultats

- 5.1 Les appariements définitifs sont publiés à 9h30 sur [liffre.cdechecs35.fr/paquerette](http://liffre.cdechecs35.fr/paquerette)  
Les appariements publiés auparavant sont susceptibles d'être modifiés
- 5.2 Les appariements sont réalisés au système Suisse en tenant compte des Élo par le logiciel papi de la FFE, à jour de la dernière version disponible.

### Article 6 : Conduite des joueurs

- 6.1 La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs disponible sur le site FFE : <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>
- 6.2 Le joueur s'engage à n'utiliser aucune aide extérieure : logiciel, livre, notes personnelles, aide extérieure...

### Article 7 : Contacts

- Organisateur : Échiquier du Pays de Liffré représenté par Anne Ruhlmann, [anne.ruhlmann@gmail.com](mailto:anne.ruhlmann@gmail.com) , +33 6 04 19 16 32
- Arbitre : Dominique Ruhlmann (AF E1), [dr@echecs35.fr](mailto:dr@echecs35.fr), +33 6 32 01 29 97

Fait à Liffré, le 01 avril 2020